



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 26 janvier 2023

Objet : Indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de janvier à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame TIMSIT Christelle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Madame PASQUALINI d'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame COLOMBANI Carulina à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20-1, L2334-15, L2334-19 et R2123-23-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 24 janvier 2023 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités pouvant être allouées à ses membres ;

Considérant que les communes, qui au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine, peuvent voter des indemnités de fonction dans la limite de la strate démographique supérieure.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur SAVELLI Pierre,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Détermine** le montant de l'enveloppe affectée aux indemnités du Maire et de ses adjoints pour l'exercice effectif de leurs fonctions comme suit :

Maire : 90 % Indice Brut 1027 / Indice Majoré 830

Adjoints : 28.02 % Indice Brut 1027 / Indice Majoré 830

Conseillers délégués : 59.62% Indice Brut 1027 / Indice Majoré 830

Article 2 :

- **Transmet** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Article 3 :

- **Précise** que l'enveloppe et les indemnités évoluent en fonction du point d'indice et de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 4 :

- **Précise** que les crédits concernant ces indemnités sont prévus au budget primitif 2023 chapitre 65 fonction 021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.



- 1°) – CALCUL DE L'ENVELOPPE SANS MAJORATION

INDEMNITES	BASE Indice Brut 1027 / Indice Majoré 830 = 4025.50	MONTANT mensuel
MAIRE		
Indemnité	90 %	3622.95
ADJOINTS		
Indemnité	28.02%	1128.10
Total		1128.10 X 12 adjoints = 13 537.22
4 CONSEILLERS DELEGUES	59.62%	2400 euros
ENVELOPPE = 19 560.17 EUROS		

- 2°) - CALCUL DE L'ENVELOPPE AVEC MAJORATION

MAIRE		
Indemnité	110 %	4428.05
Majoration CHEF LIEU	25% de 90%	905.73
Total		5333.78
ADJOINTS		
	12 postes	
Indemnité	44% X 28.02% 33%=37.36%	1503.92
Majoration CHEF LIEU	25% x 28.02% = 7%	281.98
Total		1785.90 X 12 adjoints = 21 430.80
TOTAL GENERAL		26 764.58 euros

- 3°) - Annexée à la délibération, un tableau précisant les modalités de répartition de l'enveloppe.

FONCTION	IDENTITE	salaire brut
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	Graziani Antoine	600
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	Pieri Pierre	600
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	Pasqualini d'Ulivo Marie-Pierre	600
CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	Françoise Filippi	600
ADJOINT AU MAIRE	De Gentili Emmanuelle	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Milani Jean-Louis	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Lacave Mattea	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Tieri Paul	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Piperi Linda	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Massoni Jean-Joseph	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Vivarelli-Mari Jérôme	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	De Zerbi Lisandru	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Polisini Ivana	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Peretti Philippe	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Orsini-Sauli Laura	1785.90
ADJOINT AU MAIRE	Luccioni Don Petru	1785.90
MAIRE	Savelli Pierre	5333.78
TOTAL		29 164.58